

# SÉANCE DU 28 AVRIL 2015

Le vingt-huit avril deux mil quine, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	21 avril 2015	Affichée le	21 avril 2015
Membres en exercice :	15	Membres présents :	12
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	13
Secrétaire de séance :	Andrée PREVOTEAU		

**PRESENTS :** Jacky PAUMIER, Hervé HAMBLIN, Andrée PREVOTEAU, Nicolas FICHOT, Frédéric NONCHE, Céline CHEVAL, Marie VEDIE-GONCALVES, Jackie GOUJON, Carole DEVAUX, Véronique LELEU, Lionel MARTIN, Patrice GAUTHIER

**POUVOIR(S) :** Marcel MEEUS à Lionel MARTIN

**EXCUSE(S) :** Laurence HAMELIN, Marcel MEEUS

**ABSENT(S) :** Charles LELIEUR

## APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 17 mars 2015.

## TAXES DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015 (2015-14)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture demande que le taux de la taxe d'habitation soit arrondi au centième supérieur et non inférieur et de voter les taux de contributions directes qui changent à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 5.48 %
- ✓ Taxe foncier bâti : 12.09 %
- ✓ Taxe foncier non bâti : 34.27 %

Le Conseil Municipal vote à 11 voix pour et 2 contre ces changements de taux.

## DECISIONS MODIFICATIVES (2015-15)

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le virement de crédits suivants :

### Investissement

#### **Achat de matériel informatique**

- Au compte 2183 opération 91 – Matériel de bureau et informatique = + 2 700 €
- Au compte 2183 opération 97 – Matériel de bureau et informatique = - 450 €
- Au compte 2313 opération 90 – Construction = - 2 250 €

#### **Travaux renforcement électrique**

- Au compte 2041512 – Groupement de collectivité = + 22 000 €
- Au compte 2313 opération 90 – Construction = - 22 000 €

## RYTHMES SCOLAIRES : HORAIRES RENTRÉE 2015-2016 (2015-16)

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour du dernier Conseil Municipal mais ayant été ajouté et délibéré, la Préfecture demande que la délibération n°13-2015 soit reprise, ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la convocation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les horaires de la rentrée scolaire 2015-2016 seront les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45-12h et 13h30-15h30 (les TAP auront lieu de 15h30 à 16h30)
- Samedi 9h-12h

## Autorisation vente de 5 terrains à bâtir (2015-17)

Après exposition du permis d'aménager que la commune a réalisé pour l'aménagement de cinq terrains à bâtir, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la vente des 5 lots
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés avec chaque acheteur des terrains et tous les documents afférant au projet.

## QUESTIONS DIVERSES

- Néant